"émigration, sous aucun prétexte quelconque, à l'exception de celui des dettes ou des poursuites criminelles; le terme limitée pour cette émigration sera
fixé à l'espace de dix-huit mois, à compter du jour de
l'échange de la ratification du présent traité."

Dans le mois d'Octobre, 1763, il sortit une Proclamation de la Cour de Saint James, dans les termes

snivants: " Attendu que nous avons pris en notre considération "royale les acquisitions étendues et importantes, " assurées à notre couronne dans l'Amérique, par le "traité difinitif de paix, conclu à Paris, le dixième "jour de Février dernier; et désirant que tous nos "aimés sujets tant de nos royaumes que de nos " colonies en Amérique, puissent profiter aussitôt que " possible, des grands avantages qui doivent en résulter " pour leur commerce leur manufactures et la navigation, nous avons jugé à propos, de l'avis de notre "Conseil Privé, d'émaner notre présente proclamation "Royale, Par laquelle nous publions et déclarons à " tous nos aimés sujets, que de l'avis de notre dit " Conseil Privé, nous avons accordé nos Lettres Pa-" tentes, sous notre Grand Sceau de la Grande Bre-" tagne, pour ériger dans les pays et isles à nous " cédés et confirmés par le dit traité, quatre gouver-" nemens distincts et séparés, connus et appellés par les " noms de Québec, Floride Orientale, Floride Septen-" trionale et la Grenade, et limités et bornés, comme " suit, savoir:

"Premièrement, le Gouvernement de Québec, borné sur la côte de Labrador par la rivière St. Jean, et de là par une ligne tirée de la source de cette Rivière, à travers le Lac Saint Jean, jusqu'à l'extremité sud du Lac Nipissing, de là dite ligne, travers et le Fleuve Saint Laurent et le Lac Champleire.

" versant le Fleuve Saint Laurent et le Lac Champlain par les quarante-cinq dégrés de latitude nord, passe